

Réponse du Conseil administratif à l'interpellation de MM. Pierre-André Torrent, David Brolliet et Guy Valance, développée le 13 janvier 1999, intitulée: «Pour une véritable sécurité sur le chemin de Beau-Soleil».

REPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil municipal a pris acte, le 18 mai 1999, de la réponse du Conseil administratif à la motion M-332 de MM. Pierre-André Torrent et Guy Valance, intitulée «Pour une véritable sécurité sur le chemin de Beau-Soleil», motion dont le traitement est à l'origine de la présente interpellation.

Pour le surplus, le Conseil administratif tient à rappeler que le chemin de Beau-Soleil a fait l'objet, au cours des dernières années, de plusieurs aménagements. Il y a eu l'instauration de la zone 30 km/h, puis la mise en sens unique, avant une inversion du sens de la circulation, enfin l'aménagement supprimant le stationnement et prévenant le stationnement illicite. Ces mesures ont permis de modérer notablement la circulation automobile qui s'est vue réduite à un trafic de destination.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

Le 4 avril 2007.